

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 28 octobre 2019 portant affectation aux missions du contrôle général économique et financier près le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et « EDF et autres organismes du secteur de l'énergie »

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu l'ordonnance n° 45-2563 du 18 octobre 1945 instituant un Commissariat à l'énergie atomique;
Vu le décret n° 72-1158 du 14 décembre 1972 modifié pris pour l'application du décret du 29 septembre 1970 relatif au Commissariat à l'énergie atomique, notamment son article 8;
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;
Vu l'arrêté du 12 octobre 2010 portant suppression de la mission « Pétrole, chimie et ressources minières » et modification de la dénomination et des attributions de missions du service du contrôle général économique et financier, notamment son II;
Vu le décret du 26 janvier 2017 portant nomination de M. Cyril BOUYEURE dans le corps du contrôle général économique et financier;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Cyril BOUYEURE, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté aux missions du contrôle général économique et financier près le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, et « EDF et autres organismes du secteur de l'énergie », à compter du 1^{er} décembre 2019.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 28 octobre 2019.

Pour les ministres et par délégation :
*La cheffe du contrôle général
économique et financier,*
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE